

<b>COMPTE RENDU</b> du Conseil d'Orientation du 09 /11/2022
--

Le Conseil d'Orientation du CLD s'est réuni de 18 h à 20 h, le 9 novembre 2022 en mairie de Coulommiers.

**Présents :**

**Référents présents ou excusés**

Richard Marie – Renaud Jean-Luc – Weyl Arlette (excusée)

**Titulaires présents ou excusés**

Ampen Patrick - Charlier Joëlle - Dehan Gerhart - Garnier Séverine – Véronique Newland (excusée)

**Suppléants présents ou excusés**

Bosdure Dominique – D'hondt Régis – Duchaussoy Jean-Claude – Gurvan Judas – Kramer Daniel – Landrieux Elisabeth - Buisson Jane (excusée)

**1) Participation du CLD à la concertation préalable sur le SDRIF-E :**

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), approuvé par décret en 2013, qui est le document cardinal de l'aménagement de la région en matière d'urbanisme et dessinera donc notre cadre de vie jusqu'en 2040, a été mis en révision l'an passé.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau document, une concertation préalable, au titre du code de l'environnement, se tient du 16 septembre au 15 décembre 2022, pendant laquelle toute personne peut s'exprimer sur le projet.

Il serait souhaitable comme évoqué déjà lors d'un précédent CO, que le CLD puisse apporter sa propre contribution afin que les habitants puissent montrer leur attachement à une complète prise en compte du projet de PNR dans le prochain document régional baptisé SDRIF-Environnement.

Il est noté qu'une réunion publique départementale, la seule, aura lieu à Dammarie-les-Lys, près de Melun, le 16 novembre prochain de 19h à 21h. Il s'agit d'une réunion de concertation avec présentation des enjeux. Il est proposé que des membres du CO, y participent pour intervenir au sujet du projet de PNR.

Séverine Garnier propose de s'y rendre, Jean-Luc Renaud indique qu'il va essayer de l'accompagner.

Par ailleurs, le CO était d'accord pour répondre collectivement à la concertation. Il faut donc préparer ce document en lien avec l'Atelier Communication.

Enfin, une demande a été faite auprès d'Eric Gobard pour que le SMEP puisse s'exprimer en tant que tel sur le projet de SDRIF-E.

## **2) Organisation du Secrétariat Général et relation avec le secrétariat du SMEP**

Il a été créé un Secrétariat Général afin que le CLD dispose d'un membre organisateur et coordinateur de ses différentes actions, et chargé du relationnel quotidien avec le secrétariat du SMEP et les Référents.

Les missions de Joëlle Charlier, désignée Secrétaire Générale lors du dernier CO, en lien avec Valérie Dejardin, secrétaire du SMEP, dans le cadre d'un partage des tâches, seront de :

- Veiller aux courriels reçus sur la boîte [cocldpnr@gmail.com](mailto:cocldpnr@gmail.com) et répondre, après transmission aux Référents si nécessaire ;
- Envoyer l'acceptation de leurs adhésions par le CO aux nouveaux adhérents accompagnée du règlement intérieur ;
- Etablir généralement les comptes rendus du CO et de l'Assemblée Plénière, qui seront transmis à Valérie qui les enverra à l'ensemble des membres du CO et du CLD ;
- Collecter, archiver et transmettre aux membres du CO, les comptes rendus établis par les coordinateurs de chaque atelier du CLD, qui devront systématiquement lui adresser ;
- Participer le cas échéant, aux côtés des Référents, aux différentes réunions de coordination avec le SMEP ou d'autres entités comme la Région ou l'Institut Paris-Région.

Les missions de Valérie Dejardin, secrétaire du SMEP seront de :

- Assurer les envois en nombre notamment lors des événements organisés directement ou indirectement par le SMEP ;
- Mettre en forme et assurer l'envoi des convocations au CO, à l'Assemblée Plénière, et aux différents événements ;

- Mettre sur le site du projet de PNR Brie et 2 Morin, tous les comptes rendus du CO et des Assemblées Plénières après avoir assurée leur mise en forme, et envoyer ceux-ci à tous les membres du CLD ;
- Adresser les demandes annuelles de confirmation d'adhésion ;
- Tenir et actualiser régulièrement le fichier du CLD (courriels et téléphones).

Sur ce dernier point, il paraît opportun de conserver un fichier indépendant de « sympathisants - non adhérents » qui ont déclaré à un moment leur intérêt pour le projet et leur souhait d'être informés de l'avancée de celui-ci afin que ces derniers puissent être invités à certaines manifestations.

Il pourrait éventuellement être envisageable de leur envoyer les infos-lettres.

Il a été décidé également dans un esprit d'efficacité et de rationalité de l'action tant du SMEP que du CLD et au regard des excellentes relations entretenues avec le secrétariat du SMEP que :

Les codes d'accès à la boîte cocldpnr@gmail.com seront confiés à Valérie qui les conservera précieusement afin de lui permettre d'adresser les convocations et les comptes rendus afférents sous l'entête Cocld, ce qui paraît plus cohérent.

Tous les présents donnent leur accord à ce sujet.

### **3) Organisation et actions de l'Atelier Communication**

Gurvan Judas s'engage à envoyer aux Référents et à Joëlle Charlier, le compte rendu de la réunion de l'Atelier communication du 4 novembre.

Il est confirmé la répartition des tâches entre les membres de l'Atelier, actée le 4 novembre, la prise en mains des réseaux sociaux ainsi qu'un temps d'organisation pour mettre tout en place avec initiation et maîtrise des outils et des codes.

#### **Désignation de quatre membres du CLD siégeant à la Commission Administration Générale et Communication du SMEP**

Dans la mesure où la Commission Communication du SMEP se réunira, Gurvan Judas, Séverine Garnier et Gerhart Dehan se proposent pour participer à cette Commission en tant que titulaires.

Régis D'Hondt et Dominique Bosdure se proposent en tant que suppléants.

Il s'agit là de désignations transitoires et valides jusqu'à la prochaine Assemblée Plénière.

## Projets de la Commission Communication

- Remise à jour de la présence du CLD sur les réseaux sociaux ;
- Création d'un nouveau logo pour le CLD (utilisation possible du support canevas) ;
- Création de « carnets de voyage » sur l'année mois par mois dont les pages pourront être déroulées facilement sur site. Celles-ci relayeront par ex : l'actualité des différentes communes, l'intervention de groupes d'enfants au sein d'ateliers, et l'engagement participatif des habitants du territoire lors des différents événements de la concertation relative à la co-construction du projet ;
- Relance des infos-lettres et création de flash infos ;

En outre, émerge l'idée pour le début de l'année 2023, d'une « carte de vœux » ainsi que d'articles accompagnés d'un bulletin d'adhésion qui pourraient paraître dans les bulletins municipaux. Certains élus seraient partants.

Le CO s'interroge également sur la manière d'informer directement les conseillers municipaux des Communes de l'avancement du projet, et de savoir si le SMEP pourrait avoir une communication régulière auprès de tous les conseillers municipaux de toutes les communes.

Le CLD pourrait envisager d'envoyer ses éléments de communication au secrétariat des mairies pour diffusion aux conseils municipaux.

Il est également proposé de travailler avec les écoles mais pour cela de prendre contact préalablement avec l'Académie en termes d'organisation.

## Motion relative à la visibilité du CLD sur le site du SMEP et son contenu

Il y aura à demander la présence d'un bouton ou icône CLD sur la page d'accueil du site du PNR/ SMEP pour une meilleure visibilité du CLD et que les documents soient accessibles plus facilement.

Et ce, pour permettre également la création d'un message destiné aux habitants et acteurs du territoire afin de favoriser la participation avec un message de type : « Soutenez le projet ».

Cette demande devra être formulée auprès du SMEP sous la forme d'une motion qui pourrait être libellée ainsi :

**« Le Conseil d'Orientation réuni ce jour (9 novembre 2022) a abordé la question de la communication et de la popularisation du projet de Parc.**

**A cet effet, il souhaite que le CLD soit plus directement visible sur le site internet du SMEP. Il constate que l'accès aux informations le concernant est extrêmement difficile sur ce dernier. Il souhaite que soient recherchées une plus grande visibilité, et une plus grande facilité d'accès. Par ailleurs le CLD est disposé à contribuer à un travail qui tendrait à actualiser ce site et à le rendre plus participatif ».**

L'ensemble des présents donne leur accord sur le contenu de ce texte.

## **Participation à des évènements organisés par le SMEP ou locaux**

### **SMEP**

Un grand évènement est planifié pour le 12 décembre prochain en fin de journée au théâtre de Coulommiers. Il s'agira d'une coprésence SMEP/CLD, lors de laquelle le CLD devrait pouvoir s'exprimer. Monsieur Gilles de Beaulieu présentera son diagnostic théoriquement finalisé et nous parlera du porter à connaissance aux communes en matière d'urbanisme.

Un autre évènement dans un esprit de co-construction avec les habitants, consacré à l'identité du territoire, pourrait avoir lieu début 2023 à l'initiative de Monsieur Eric Gobard, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du SMEP, responsable de l'administration et de la communication.

Des réunions de concertation, visant plutôt des publics (entrepreneurs, associations...) qui ne peuvent être membres du CLD seront conduites avec la participation de deux architectes-artistes qui sont en résidence. Une première réunion s'est déjà tenue à Sainte-Aulde mais en l'absence de membres du CLD et trois autres sont prévues. Il a été demandé par le SMEP que le CO suggère trois autres lieux.

### **Manifestation locale**

Le CLD disposera d'un stand lors du Marché de Noël à St-Cyr-sur-Morin qui se tiendra le 4 décembre prochain. Gurban Judas se charge d'organiser cette présence et Dominique Bosdure se propose de l'épauler. Il sera demandé à Valérie, le calicot, le comptoir et les kakemonos ainsi que des dépliants et questionnaires.

## **4) Perspectives 2023 et convocation d'une Assemblée Plénière**

Pour prévoir l'Assemblée Plénière 2023 et fixer les perspectives, il est opportun d'attendre que la grande réunion SMEP/CLD du 12 décembre prochain au théâtre de Coulommiers ait eu lieu.

## 5) Divers

Il a été remarqué qu'une agence immobilière faisait déjà mention, de façon quelque peu hâtive, de l'existence du PNR dans sa communication.

Peut-être serait-il opportun d'adresser un courrier consacré au projet de PNR aux acteurs de l'immobilier qui sont de bons vecteurs de communication auprès des futurs habitants.

**La prochaine réunion du CO est prévue le jeudi 5 janvier 2023 à 18 h30 à l'e-lab de Coulommiers.**